



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
6 NOVEMBRE 2023

Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le

ID : 060-216004341-20231110-DELIB51_23-DE

S²LO

OBJET : Acquisition de matériel informatique

L'an deux mil vingt-trois,

Le six novembre à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER ; Madame BRETON ; Monsieur HAUTDEBOURG ; Madame SEBIH ; Monsieur BRUVIER ; Madame CORFMAT (départ à 20h15, donne procuration à Mme Plessier); Monsieur BARRIER ; Madame LACROIX ; Madame BÉRAULT ; Monsieur LOUIS ; Madame PLESSIER ; Monsieur DERUEM ; Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI ; Monsieur LTEIF ; Madame AFFDAL-PUTFIN (départ à 20h30, donne procuration à M LTEIF) ; Madame CROS ; Madame COLOMBA (départ à 20h10, donne procuration à Madame CROS) ; Madame Corinne FERRER ; Monsieur LAMAAIZI ; Monsieur GUETROT ; Madame LENOIR ; Monsieur KANOUTE ;

Etaient absents :

Monsieur CORTÈS ; absent excusé donne pouvoir à Madame LACROIX ;
Monsieur TERRIER ; absent excusé donne pouvoir à Monsieur MAUGER ;
Monsieur OULD AHMED TALEB ; absent excusé donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul GUETROT ;
Monsieur VERCOUSTRE ; absent excusé donne pouvoir à Monsieur LAMAAIZI ;
Monsieur NÉRIN, absent
Madame MOREL, absente

Madame BERAULT est désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil,

Monsieur le Maire rappelle que suite aux réunions de travail des différentes commissions, de nombreux dossiers étaient éligibles à différents dispositifs d'aides financières proposés par nos partenaires institutionnels.

Considérant que dans le cadre de la campagne de programmation des dotations de l'Etat, il convient de déposer les demandes de subventions avant le 31 janvier 2023,



Envoyé en préfecture le 13/11/2023

Reçu en préfecture le 13/11/2023

Publié le : convenu que les travaux

ID : 060-216004341-20231110-DELIB51_23-DE

Considérant que dans le cadre de la préparation budgétaire 2023, ne pourraient débiter qu'après obtention des aides financières d

Considérant que le dossier déposé le 30 janvier 2023 auprès des services de l'État, et enregistré sous le numéro 11322630, n'a reçu aucun retour de la demande de financement DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux),

Considérant que le coût total de ce dossier s'élevait à 28 670,86 € HT, que la subvention demandée était estimée à 11 125,18€ et que la part à charge de la ville était donc de 17 545,68 € HT

Considérant les travaux de la commission finance émettant un avis favorable à l'acquisition de matériel informatique dans la limite de la part à charge de la ville,

Délibère

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, sans attendre l'avis des services de l'État :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le maire à procéder aux acquisitions informatiques les plus urgentes,

Article 2 : d'autoriser le lancement de la procédure de consultation auprès de trois entreprises afin de désigner le mieux-disant

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipal de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Date de convocation : 30/10/2023

Date de l'affichage : 10/11/2023

DELIB51/2023

Vote : Adoptée à l'unanimité

Pour : 27

Contre 0

Abstention : 0

La secrétaire de séance

Brigitte BERAULT



Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois